


**Commission économique pour l'Europe Organisation mondiale de la Santé
 Bureau régional pour l'Europe**

 Réunion de haut niveau sur les transports,
 la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
 sur les transports, la santé et l'environnement**
Quinzième session
 Genève, 6-8 novembre 2017

**Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen
 sur les transports, la santé et l'environnement sur
 sa quinzième session et rapport de la trente-deuxième
 réunion du Bureau**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-16	3
A. Participation	2-4	3
B. Ouverture de la session et questions d'organisation	5-16	3
II. Résultats du colloque 2017 du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.....	17-29	5
A. Dans quelle mesure les politiques peuvent-elles faire progresser les transports durables ?	22-24	5
B. Dans quelle mesure les innovations technologiques peuvent-elles faire progresser les transports durables ?	25-26	6
C. Quels domaines de recherche et de mise en application peuvent être abordés de manière utile par le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ?	27-29	7
III. Discussions initiales sur les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.....	30-39	7
IV. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris	40-84	9
A. Plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.....	41-46	9
B. Course de relais du PPE-TSE	47-53	10



C.	Partenariats du PPE-TSE	54–82	10
1.	Partenariat sur la promotion du cyclisme	58–62	11
2.	Partenariat pour l'évaluation économique des effets sanitaires	63–65	12
3.	Partenariat sur l'écoconduite	66	12
4.	Partenariat pour des déplacements sains pour l'environnement dans les domaines des loisirs et du tourisme	67	12
5.	Partenariat pour l'emploi dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé	68–74	12
6.	Partenariat pour l'intégration des préoccupations relatives aux transports, à la santé et à l'environnement dans les activités d'aménagement du territoire et d'urbanisme	75–82	13
D.	Académie du Programme paneuropéen	83	14
E.	Nouveaux outils pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	84	14
V.	Administration du PPE-TSE	85–98	14
A.	Suivi des progrès de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE.....	85–90	14
B.	Stratégie de communication.....	91–92	15
C.	Programme de travail du PPE-TSE pour la période 2017-2018	93–94	15
D.	Questions financières	95–97	15
E.	Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux	98	16
VI.	Questions diverses.....	99	16
VII.	Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau	100–103	16
Annexe			
	Rapport sur la trente-deuxième réunion du Bureau		17

I. Introduction

1. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) a tenu sa quinzième session du 6 au 8 novembre 2017, à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Des représentations de 22 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe) ont participé à la session, à savoir : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, République de Moldova, Fédération de Russie, Serbie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Du côté du système des Nations Unies, des représentants du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Europe, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont assisté à la session.

4. En outre, des représentants des organisations et organismes nationaux, régionaux et internationaux ci-après, du secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires ont participé : Fédération cycliste européenne, Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé, Union cycliste internationale, Polis, Administration des transports publics de Bologne, République et canton de Genève, Chemins de fer fédéraux suisses, University College London et World Health Communication Associates.

B. Ouverture de la session et questions d'organisation

5. Des administrateurs de haut niveau de la CEE et de l'OMS ont accueilli les participants.

6. Dans son allocution d'ouverture, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a loué le PPE-TSE pour sa coopération avec les trois secteurs. Il a ajouté que le PPE-TSE devrait, sans hésitation, mettre à contribution d'autres secteurs selon que de besoin, à travers, par exemple, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire afin d'œuvrer pour le but prioritaire 5 (Articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement)¹. Il a souligné que les travaux réalisés dans le cadre du PPE-TSE contribuaient également à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que la CEE se tenait prête à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Il a aussi salué la décision prise par le Comité directeur d'aligner le PPE-TSE sur le Programme 2030 et dit qu'il attendait avec intérêt les résultats des travaux de la cinquième Réunion de haut niveau. Enfin, il a remercié l'Autriche d'accueillir la Réunion de haut niveau en 2019.

7. La Directrice du Département Santé publique, environnement et déterminants sociaux de la santé de l'OMS a souligné que la population mondiale avait davantage conscience des effets des changements climatiques et de la pollution atmosphérique. Elle a également dit que la croissance économique pouvait être assortie de mesures visant à préserver l'environnement et la santé, et que la promotion d'un système de transport durable pouvait avoir des effets bénéfiques sur l'économie. Les transports pouvaient fortement contribuer à la protection de l'environnement et de la santé. En tant que pilier du

¹ À la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009), les États se sont accordés sur quatre buts prioritaires à atteindre d'ici à 2014 et sur les mécanismes précis pour ce faire (voir ECE/AC.21/2009/2–EUR/09/5086385/2, annexe I). À la quatrième Réunion de haut niveau (Paris, 14-16 avril 2014), le But prioritaire 5 a été ajouté.

PPE-TSE, ils pouvaient favoriser la mise en œuvre des buts du Programme paneuropéen non seulement au niveau national, mais aussi à l'échelle des régions et des villes, dans lesquelles l'application de politiques visant à mettre en place des systèmes de transport sain et durable pouvait permettre de répondre efficacement à d'importantes préoccupations relatives à l'environnement et à la santé liées à la pollution atmosphérique et aux émissions de gaz à effet de serre.

8. Le Président sortant, M. I. Salaru, du Centre national de santé publique (République de Moldova), a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé les principaux objectifs de la session. Il a remercié le Comité directeur du PPE-TSE et le Bureau pour leur soutien continu au cours de sa présidence.

9. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de la réunion, tel qu'établi par le secrétariat en concertation avec le Bureau du Comité directeur (ECE/AC.21/SC/2017/1-EUPCR1612201/4.4/SC15/1)².

10. Le Comité a élu Président M. V. Donchenko, de l'Institut scientifique de recherche sur les transports motorisés (Fédération de Russie), pour représenter le secteur des transports. Le Comité a remercié le Président sortant pour ses travaux.

11. Le Comité a élu Vice-Président M. R. Thaler, du Ministère fédéral de l'agriculture, de la sylviculture, de l'environnement et de la gestion des eaux (Autriche), pour représenter le secteur de l'environnement, et l'a nommé à titre provisoire Président de sa seizième session. Conformément à la modification du Règlement intérieur adoptée à la onzième session, M. I. Salaru a été nommé Vice-Président de la présente session.

12. Le Comité a abordé la question de la composition du Bureau et il a pris note que M. F. André (Belgique) avait informé le secrétariat qu'il ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités en tant que membre du Bureau. Le Président et le Comité directeur ont remercié M. André du soutien apporté en tant que membre du Bureau au cours des dernières années.

13. Le Comité a validé la composition du Bureau suivante :

a) **Secteur des transports** : M. V. Donchenko (Fédération de Russie), M. Julien Fernandez (France) et M. M. Rinderknecht (Suisse);

b) **Secteur de la santé** : M. M. Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M^{me} V. Ronning (Norvège) et M. I. Salaru (République de Moldova);

c) **Secteur de l'environnement** : M^{me} B. Filipovic (Serbie), M. R. Thaler (Autriche) et M^{me} N. Tkhilava (Géorgie).

14. Étant donné que, selon le Règlement intérieur du PPE-TSE, le Bureau peut comprendre jusqu'à 15 membres, le Président a invité les États membres à nommer des membres supplémentaires.

15. Le Comité a adopté le rapport de sa quatorzième session (Genève, 7-9 novembre 2016) et le rapport de la trentième réunion du Bureau (Genève, 9 novembre 2016) (ECE/AC.21/SC/2016/2-EUPCR1612201/4.1/SC14/2), ainsi que le rapport de la trente et unième réunion du Bureau (Copenhague, 4 et 5 juillet 2017) (document informel n° 1).

16. La trente-deuxième réunion du Bureau s'est tenue dans la continuité de la session du Comité, le 8 novembre 2017 (voir l'annexe).

² On trouvera des renseignements relatifs à la réunion, notamment la liste des participants et les documents de la réunion, à l'adresse suivante : thepep.unece.org/events/15th-session-pep-steering-committee-geneva.

II. Résultats du colloque 2017 du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

17. Comme convenu à sa septième session, en 2009, le Comité directeur a tenu un colloque d'une demi-journée afin de stimuler les débats sur des questions pertinentes en mettant à contribution les trois secteurs du PPE-TSE. Le colloque 2017, intitulé « Gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient : innovation et convergence des politiques pour promouvoir les transports verts et sains », était axé sur le but prioritaire 2 du PPE-TSE (gérer une mobilité viable et favoriser un système de transport plus efficient). Il comprenait deux discours d'orientation, des déclarations d'experts et un débat encadré par un modérateur.

18. Un document de réflexion établi par le secrétariat en coopération avec le Bureau résumait les principales questions à traiter au cours du colloque 2017 (ECE/AC.21/SC/2017/3-EUPCR1612201/4.4/SC15/3).

19. Les participants ont mis en avant les difficultés et les réussites des politiques de promotion de la mobilité urbaine durable. Les orateurs principaux et les experts ont traité la manière dont des politiques intégrées dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement pouvaient garantir une mobilité abordable et accessible au moyen de systèmes de transport intelligents, de systèmes informatisés, d'une gestion intelligente et de mécanismes d'incitation.

20. Les discours d'orientation ont été prononcés par M. P. Jones, Professeur dans les domaines des transports et du développement durable à l'University College London (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et par M. R. Thaler, Président de l'European Platform on Mobility Management (Autriche). Les experts étaient M. M. Bösch, consultant pour l'environnement et la gestion de la durabilité auprès des Chemins de fer fédéraux suisses (Suisse), M. I. Cre, Directeur adjoint du Réseau Polis (Belgique), M^{me} I. Ehrnleitner, Ministère des transports, gestion du projet de mobilité « klimaaktiv mobil » (Autriche), M. J. Hegarty, chef de projet pour la mesure des énergies auprès des Chemins de fer fédéraux suisses (Suisse), M^{me} S. Kahlmeier, coordonnatrice du projet Supporting Policy and Action for Active Environments (SPAcE)³ (projet d'appui aux politiques et mesures favorables à des environnements actifs), directrice adjointe de l'Unité activité physique et santé, Université de Zurich (Suisse), et M. G. Liguori, Directeur de l'Administration des transports publics de Bologne (Italie). Les débats étaient modérés par M. F. Apfel, World Health Communication Associates (Royaume-Uni).

21. Le colloque a permis de traiter plusieurs questions (voir les sections A à C ci-dessous)⁴.

A. Dans quelle mesure les politiques peuvent-elles faire progresser les transports durables ?

22. Le premier orateur principal a défini quatre phases dans l'évolution des politiques de mobilité urbaine : les politiques axées sur le transport automobile, qui produisaient une croissance du trafic et donc l'encombrement des routes et la pollution ; les politiques axées sur les personnes, et donc centrées davantage sur des transports publics plus efficaces et écologiques et la réglementation du stationnement ; les villes vivables, dans lesquelles l'activité et la participation étaient placées au premier plan et les transports ne constituaient

³ Le projet Supporting Policy and Action for Active Environments (SPAcE) (projet d'appui aux politiques et mesures favorables à des environnements actifs) est un projet collaboratif sur une période de trois ans, cofinancé par le Programme Erasmus+. Le but recherché dans le cadre de ce projet est d'intégrer aux politiques publiques des programmes de transport actif (tels que la marche jusqu'aux lieux d'enseignement et le cyclisme jusqu'aux lieux de travail) sur cinq sites de mise en œuvre de l'Union européenne, grâce à l'élaboration d'un plan d'action pour un environnement urbain actif, axé sur l'activité physique.

⁴ On trouvera le programme du colloque, la liste des orateurs et leurs exposés sur le site Web de la réunion.

pas une fin en soi ; et les villes intelligentes, intégrées et à la pointe de la technologie. La notion de transport avait ainsi évolué pour ne plus se rapporter uniquement aux déplacements, mais aussi à l'aménagement de l'espace, et pour englober, plus récemment, la question de l'incidence des transports sur la santé.

23. Le deuxième orateur principal a souligné que la gestion de la mobilité était une question qui ne relevait pas uniquement des autorités locales. Selon les données disponibles, cette question avait des incidences sur les plans national et international. Les questions de circulation à l'échelle locale contribuaient largement à la pollution atmosphérique mondiale : 20 % des émissions de gaz à effet de serre dans les pays de l'Union européenne étaient imputables aux transports, dont 90 % au seul transport routier. Il ressortait des exemples dégagés dans l'ensemble de la région que la gestion de la mobilité était une chose faisable. L'approche suivie par l'European Platform on Mobility Management consistait à promouvoir une combinaison de mesures propre à traiter les questions des transports et de la pollution. Elle reposait sur quatre principes : prévoir large, penser en grand, passer à l'action et agir de concert. Les domaines d'action définis comme prioritaires étaient la décarbonisation, l'électrification et la numérisation.

24. Les experts ont relevé qu'il importait : de mettre au point des politiques en concertation avec les parties intéressées, notamment les citoyens ; de promouvoir l'intégration dans les politiques publiques de programmes de transport actif ; d'établir des liens entre les villes et les régions afin de mettre en commun les idées, de favoriser les innovations et de mettre en valeur les plans de mobilité urbaine durable ; de soutenir financièrement une vaste gamme d'initiatives locales, dans des domaines allant de l'éducation à la certification ; et de promouvoir les accords de partenariat public-privé sur les incitations financières à l'achat de moyens de transport durables (par exemple le programme autrichien pour la promotion des voitures et des vélos électriques, etc.).

B. Dans quelle mesure les innovations technologiques peuvent-elles faire progresser les transports durables ?

25. Les orateurs principaux et les experts ont répertorié toute une série d'innovations technologiques susceptibles de faire progresser les transports durables, notamment : les outils en ligne permettant aux entreprises et aux collectivités d'analyser et d'optimiser la planification de la mobilité ; les approches incitatives et ludiques visant à renforcer les comportements vertueux dans le domaine de la mobilité (par exemple, les incitations par émission de bons ont entraîné, à Bologne, une réduction de 76 % de l'utilisation des voitures) ; l'utilisation d'appareils de mesure de la consommation énergétique pour contrôler l'efficacité ; et les projets pilotes propres à démontrer l'efficacité des nouvelles technologies, tels que les autobus sans conducteur.

26. Les deux orateurs principaux ont souligné que les nouvelles technologies risquaient de faire reculer les politiques jusqu'au paradigme du véhicule unipersonnel, en particulier si les véhicules autonomes devaient être considérés à l'avenir comme des moyens de transport public. Poursuivant l'examen de la question de la conduite automatisée, des experts ont fait observer que certaines tâches faisaient appel à des capacités de jugement susceptibles d'être trop complexes pour les seuls outils technologiques (par exemple, les trains sans conducteur des Chemins de fer fédéraux suisses). La viabilité financière pouvait être un autre risque. Certains projets d'innovation financés par l'Union européenne s'étaient avérés non viables financièrement, une fois passée la phase initiale de financement.

C. Quels domaines de recherche et de mise en application peuvent être abordés de manière utile par le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ?

27. Les orateurs principaux et les intervenants ont relevé que le PPE-TSE pourrait s'intéresser aux domaines suivants :

- a) Questions de fond : électrification, numérisation et mise au point d'une vision commune ;
- b) Catalyseurs et moyens de présenter et de promouvoir les travaux du PPE-TSE : recherche de sources potentielles de financement, constitution d'un argumentaire économique, fourniture de conseils en matière de gestion et production de documents d'orientation ;
- c) Production de documents d'orientation.

28. Le Comité directeur a pris acte du rapport relatif au colloque et observé :

- a) Que le PPE-TSE devrait promouvoir les changements de comportement, tout en restant attentif aux éventuels effets pervers. Par exemple, le partage de véhicule était de plus en plus populaire, mais un nombre très important d'utilisateurs de véhicules partagés pourrait entraîner un accroissement net du trafic routier ;
- b) Que les mesures incitatives étaient un élément important pour la promotion des changements de comportement ;
- c) Que de plus grands efforts devraient être faits pour faire participer le public aux activités qui visaient à promouvoir les changements de comportement.

29. Le Comité a remercié le modérateur, les experts et les représentants pour leurs interventions. Il a décidé que le colloque 2018 porterait sur le but prioritaire 3 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et le bruit liés aux transports.

III. Discussions initiales sur les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

30. Le secrétariat a présenté un projet de document de réflexion en vue de la cinquième Réunion de haut niveau (document informel n° 2). Le représentant de l'Autriche a annoncé que la Réunion se tiendrait à Vienne à l'automne 2019.

31. Les membres du Comité directeur ont débattu du contenu du document et formulé les observations suivantes :

- a) Il importait, pour garantir un bon niveau d'engagement dans les travaux à venir, de mettre à contribution des représentants de haut niveau issus des ministères qui soient actifs dans des domaines en lien avec le PPE-TSE ;
- b) La participation de représentants de haut niveau serait également conditionnée par le thème de la Réunion. C'est pourquoi le thème devait porter sur une gamme étendue de questions liées à la mobilité ;
- c) L'un des objectifs de la Réunion de haut niveau devrait être de conférer au PPE-TSE un rôle de taille également dans les processus relevant des programmes des Nations Unies et des États membres ;
- d) L'un des résultats de la Réunion devrait être l'adoption du plan directeur paneuropéen de promotion du cyclisme, présenté pour la première fois à la réunion du Comité, alors qu'il était en cours d'élaboration ;
- e) La Réunion devrait aussi attirer les institutions financières internationales, qui étaient d'importantes parties prenantes de la mise en œuvre des politiques du PPE-TSE et du plan directeur paneuropéen de promotion du cyclisme ;

f) Les buts prioritaires devraient être passés en revue. Si besoin, ils pourraient être modifiés et de nouveaux buts pourraient être ajoutés ;

g) L'interpénétration entre le PPE-TSE et le Programme 2030 devrait être l'un des thèmes de la Réunion de haut niveau et l'un des éléments de la déclaration finale ;

h) La Réunion devrait mettre à contribution les villes et les autorités locales dès la phase préparatoire. Cette participation serait tout particulièrement bénéfique au traitement des questions liées au but prioritaire 5.

32. Les éventuels résultats politiques de la Réunion de haut niveau ont également été abordés. Les représentants de la France ont mentionné le contenu d'une note informelle concernant des suggestions d'amendements aux Conventions de Vienne (document informel n° 13) et ils ont invité les membres du Comité à envisager de proposer des amendements à la Convention sur la circulation routière de 1968, notamment aux articles 7.1, 17.1, et 19 à 22. Le but recherché était d'actualiser la Convention de sorte à prendre en compte les modes d'utilisation actuels de la route.

33. Le secrétariat a informé le Comité de la suite donnée à l'étude menée conjointement par le PPE-TSE et le Centre d'études et d'expertise pour les risques, la mobilité, l'environnement et l'aménagement (CEREMA) sur la signalisation routière destinée aux piétons et aux cyclistes. Le Groupe d'experts de la signalisation routière du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) de la CEE, à sa onzième session les 29 et 30 mai 2017 (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/22, par. 15), avait recommandé que des propositions précises d'amendements aux Conventions de Vienne soient soumises au WP.1 ou à son Groupe d'experts pour examen par les Parties contractantes, qui étaient les seules à pouvoir prendre des décisions à cet égard. Le Comité directeur est convenu que la négociation d'amendements aux Conventions de Vienne permettrait d'attirer des participants de haut niveau. Par ailleurs, les États membres avaient conscience qu'il ne serait pas possible de négocier des amendements avant la tenue de la cinquième Réunion de haut niveau. Ils ont estimé que la Réunion pourrait permettre de lancer un appel aux Parties contractantes afin qu'elles entreprennent une telle révision, qui pourrait être menée à bien dans le cadre de la sixième Réunion de haut niveau.

34. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté une proposition officielle visant à établir un manuel sur les pratiques optimales dans le domaine de la planification des transports urbains durables, qui serait l'un des principaux documents de la cinquième Réunion de haut niveau dans le cadre des activités liées au but prioritaire 5. La Fédération de Russie comptait financer des travaux préparatoires à cet effet.

35. Le représentant de la Coalition européenne des jeunes pour l'environnement et la santé a fait des suggestions visant à faire participer les jeunes à la Réunion de haut niveau. Le Comité s'est félicité de cette initiative et a prié les membres de la Coalition de soumettre par écrit à la prochaine réunion du Bureau élargi du Comité directeur une proposition comprenant ces suggestions, qui, dans l'idéal, tiendrait également compte des débats tenus dans le cadre du Comité.

36. Les membres du Comité ont relevé que le projet de plan directeur paneuropéen de promotion du cyclisme devait être reformulé de sorte à intégrer les observations de la Fédération de Russie. Le nouveau texte pourrait être examiné à l'occasion d'une réunion du Partenariat sur la promotion du cyclisme, éventuellement en février 2018 en Fédération de Russie, par exemple en marge du Congrès du cyclisme d'hiver, qui devait se tenir à Moscou du 8 au 11 février 2018. Le Comité a demandé à la Fédération de Russie de faire parvenir ses observations aux administrateurs du Partenariat et de confirmer qu'il serait en mesure d'héberger la réunion en février.

37. En outre, le Comité :

a) A prié le secrétariat d'actualiser le projet de document de réflexion en vue de la cinquième Réunion de haut niveau, de sorte qu'il soit tenu compte des débats tenus dans le cadre du Comité, et de le distribuer aux membres du Comité avant la prochaine réunion du Bureau élargi ;

b) A décidé d'étudier, avec l'appui du secrétariat, des exemples de précédents amendements aux Conventions de Vienne de 1968, y compris leurs compléments européens, en préparation de la cinquième Réunion de haut niveau.

38. Le représentant de l'Autriche a annoncé que la prochaine réunion du Bureau élargi pourrait se tenir à Vienne, du 9 au 11 juillet 2018, dans la continuité directe d'une réunion de préparation d'une réunion informelle des ministres des transports et de l'environnement de l'Union européenne, ce qui pourrait accroître la présence des pays de l'Union européenne qui ne prenaient pas actuellement part au Comité.

39. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'invitation de l'Autriche. Il a, en outre :

a) Encouragé les membres du Bureau à prendre part aux courses de relais en 2018 afin qu'ils puissent tirer parti de ces occasions supplémentaires pour se rencontrer et discuter des préparatifs de la Réunion de haut niveau ;

b) Invité le Bureau à organiser, si besoin, une réunion additionnelle à l'automne 2018, avant la tenue de la seizième session du Comité directeur.

IV. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

40. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans le cadre du mécanisme d'application : plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, course de relais du PPE-TSE, partenariats du PPE-TSE et Académie du Programme paneuropéen.

A. Plans d'action nationaux dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement

41. Le représentant de la Serbie, avec le concours du secrétariat, a fait rapport sur une réunion relative au plan d'action national dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement tenue à Belgrade le 2 mars 2017. La réunion avait pu se tenir grâce à l'appui financier de la Suisse ainsi qu'aux contributions en nature de l'Autriche, la France, la Serbie et la Suisse.

42. À la lumière des conclusions de la réunion, la Serbie avait décidé :

a) De donner au Ministère de l'environnement le rôle de chef de file s'agissant de coordonner les activités liées au plan d'action national dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement ;

b) De débiter l'élaboration d'un plan d'action régional à titre expérimental.

43. La Serbie a ajouté qu'un groupe de travail chargé du plan d'action avait déjà été établi.

44. Les représentants de la France ont de nouveau invité les représentants de la Serbie à se rendre à Paris afin d'apprécier la manière dont la France avait élaboré et mis en œuvre son plan d'action national dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.

45. Les représentants de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont rapporté que leur pays comptait étudier la possibilité d'élaborer un plan d'action national dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement pour les villes, qui serait applicable dans la capitale.

46. Le Comité a remercié le représentant de la Serbie pour son rapport ainsi que les pays donateurs et les pays fournisseurs de l'assistance pour leur coopération. Il a félicité le Ministère de l'environnement de la Serbie d'avoir pris la décision d'assumer le rôle de chef de file dans cette entreprise. Il a demandé aux représentants de la Serbie et des autres États membres souhaitant élaborer un plan d'action national dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement de faire rapport aux prochaines réunions du Comité.

B. Course de relais du PPE-TSE

47. La délégation de l'Allemagne a rendu compte des résultats d'une course de relais menée à Mannheim (Allemagne) sur le thème « Cycling and Walking Make THE (Transport, Health and Environment) link » (Cyclisme et marche au service des transports, de la santé et de l'environnement) (document informel n° 4). Cette course s'inscrivait dans le cadre de la Conférence internationale du cyclisme (Mannheim, 19-21 septembre 2017), organisée en l'honneur du bicentenaire de l'invention d'un prototype du vélo. À la Conférence s'était aussi tenue la dernière conférence du projet PASTA (Activité physique dans le cadre de stratégies de transport viables), appuyé par la Commission européenne au titre du septième programme-cadre pour la recherche.

48. Plus de 200 personnes avaient participé à l'atelier du PPE-TSE. Elles représentaient les secteurs des transports, de la santé et de l'environnement aux niveaux des pays et des villes, les milieux de la recherche, les professionnels et la société civile de la région paneuropéenne et au-delà. Dans le cadre de sessions participatives, d'exposés et de débats animés, l'atelier avait permis de mettre en valeur les liens importants entre la planification des transports, les soins de santé, la qualité de l'environnement, le développement économique et le développement des entreprises, ainsi que les questions sociales.

49. Le Comité a remercié le représentant de l'Allemagne pour son exposé et il a remercié le pays ainsi que la ville de Mannheim de leur généreuse hospitalité et d'avoir organisé les manifestations. Il a, en outre, recommandé aux États membres de continuer d'organiser des courses de relais et de mettre en commun les bonnes pratiques.

50. Le Comité a décidé de ne pas recevoir d'informations actualisées sur les précédentes courses de relais par souci de gestion du temps.

51. Le représentant de la République de Moldova a informé le Comité que la possibilité d'organiser une course de relais dans ce pays en 2018 était à l'examen. Il tiendrait le Bureau informé quant à la faisabilité de cette initiative. Le représentant de la Fédération de Russie a annoncé qu'il était possible que des ateliers soient organisés pendant l'été ou l'automne 2018 sur des questions liées à la durabilité des transports urbains et il a proposé aux États membres d'envisager que ces activités se déroulent sous la forme de courses de relais. Il tiendrait également le Bureau au courant de la faisabilité de cette initiative. Le secrétariat a informé le Comité que l'Écosse (Royaume-Uni) étudiait actuellement la possibilité d'accueillir une course de relais.

52. Le Comité a prié le secrétariat de se mettre en relation avec les États membres pour organiser des courses de relais en 2018, en concertation avec le Bureau.

53. Pour conclure, le Président a remercié les intervenants et a confirmé, à nouveau, que les courses de relais devraient être organisées indépendamment par les États membres afin de ne pas accroître la charge de travail du secrétariat. Il a aussi proposé de traiter plus avant, à l'une des réunions du Bureau, la question de l'utilisation des ressources du secrétariat aux fins de l'organisation des courses de relais.

C. Partenariats du PPE-TSE

54. Le Président a rappelé que le Comité avait adopté, à sa quatorzième session, un mandat révisé applicable aux partenariats du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2016/6-EUPCR1612201/4.1/SC14/6). Par conséquent, les représentants de tous les partenariats existants avaient été priés de soumettre au Comité un formulaire de description de partenariat pour approbation.

55. Le Comité a approuvé les descriptifs de partenariats présentés par le secrétariat (document informel n° 8).

56. Il a aussi :

a) Chargé le secrétariat d'établir une publication sur les partenariats du PPE-TSE afin de stimuler leur coopération et recueillir leur soutien, à publier à la Réunion de haut niveau en 2019 ;

b) Invité les membres des partenariats à étudier la manière dont la vitrine que constituait le nouveau site Web pourrait servir à communiquer sur les activités réalisées au nom des partenariats.

57. Le Président a invité les représentants des États membres et des organisations internationales qui étaient chargés des partenariats à communiquer des informations à jour sur les progrès réalisés.

1. Partenariat sur la promotion du cyclisme

58. Les représentants de l'Autriche et de la France ont communiqué des renseignements actualisés concernant le Partenariat sur la promotion du cyclisme. Les représentants de 25 États membres du Partenariat et des représentants d'organisations internationales et non gouvernementales avaient élaboré un projet de texte pour le plan directeur paneuropéen de promotion du cyclisme (document informel n° 5), conformément aux dispositions de la Déclaration de Paris. Le représentant de l'Autriche a présenté le texte à jour du plan directeur, qui portait sur 10 sujets et comprenait 30 recommandations.

59. Le Comité a salué les travaux menés dans le cadre du Partenariat. Les interventions suivantes ont été faites :

a) Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Comité que son pays éprouverait des difficultés à prendre une décision concernant le plan directeur dans sa forme actuelle. Des représentants du Ministère des transports feraient parvenir aux coordonnateurs du Partenariat des observations précises. En outre, la Fédération de Russie annonçait l'élaboration d'une stratégie nationale sur le cyclisme ;

b) Les coordonnateurs du Partenariat sur la promotion du cyclisme se sont félicités que la Fédération de Russie entende contribuer au plan directeur, en s'appuyant notamment sur son expérience de la promotion du cyclisme ;

c) Le représentant de la Fédération cycliste européenne (ECF) a souscrit au projet de plan directeur. En outre, il a annoncé que, comme l'ECF, l'Union cycliste internationale ferait diffuser le plan directeur par l'intermédiaire des fédérations nationales de cyclisme.

60. Le Comité a remercié les représentants de l'Autriche et de la France et, par leur intermédiaire, les membres du Partenariat, pour le projet de plan directeur. Il a, de plus, demandé à la Fédération de Russie de faire parvenir au Partenariat ses observations dès que possible, pour permettre au Bureau élargi d'examiner un nouveau projet de texte à sa prochaine réunion.

61. Le Comité a prié les membres du Partenariat :

a) D'établir un nouveau projet de texte tenant compte des observations formulées par la Fédération de Russie. Ce projet devait être prêt avant la session ultérieure du Bureau élargi, à l'été 2018 ;

b) De finaliser le plan directeur avant la fin 2018 pour permettre aux États membres de lancer des consultations en vue de la Réunion de haut niveau à l'automne 2019 ;

c) D'établir, en parallèle, un document succinct sur les principaux messages politiques du projet de plan directeur. Ces messages seraient ensuite inclus dans le projet de déclaration pour examen à des fins d'adoption à la Réunion de haut niveau. Le secrétariat a été chargé de publier le document dans les trois langues officielles de la CEE avant la réunion du Comité directeur de 2018.

62. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Comité que la possibilité de tenir une réunion du Partenariat sur la promotion du cyclisme à Moscou en février 2018, dans le cadre du Congrès d'hiver du cyclisme, était à l'étude. Cette occasion pourrait permettre aux membres du Partenariat d'échanger des vues quant aux initiatives de promotion du cyclisme entreprises par la Fédération de Russie ainsi qu'au moyen de les intégrer dans le projet de plan directeur.

2. Partenariat pour l'évaluation économique des effets sanitaires

63. Le secrétariat a donné au Comité des informations actualisées concernant le Partenariat pour l'évaluation économique des effets sanitaires liés à la pratique du vélo et de la marche⁵, instauré pour permettre aux planificateurs dans les domaines des transports et de l'urbanisme d'intégrer les considérations sanitaires dans les analyses économiques. Le Partenariat avait mis au point l'Outil d'évaluation économique des effets sanitaires dans le but de collecter des données afin de démontrer dans quelle mesure investir dans des systèmes de transport actifs pourrait produire des bienfaits sur les plans sanitaire et économique.

64. De nouveaux modules avaient été mis au point dans le cadre du Partenariat afin d'apprécier les effets des accidents de la route et de la pollution atmosphérique sur la santé, les conséquences de l'activité physique pour la mortalité et les répercussions de l'évolution des modes de déplacement en faveur du cyclisme et de la marche sur les émissions de carbone. Les nouveaux modules avaient pu être mis au point grâce au projet « Activité physique grâce à des stratégies de transport viables » (PASTA), financé par la Commission européenne. Des membres du Partenariat organisaient des colloques en ligne sur le fonctionnement des nouveaux modules, dont certains en collaboration avec l'ECF.

65. Le Comité s'est félicité de la mise au point des nouveaux modules et de la démonstration de l'Outil, et il a recommandé qu'ils soient utilisés.

3. Partenariat sur l'écoconduite

66. Le Comité a confié au Bureau la responsabilité de traiter ce point dans un souci d'économie de temps.

4. Partenariat pour des déplacements sains pour l'environnement dans les domaines des loisirs et du tourisme

67. Le représentant de l'Autriche a fait rapport sur le Partenariat pour des déplacements sains pour l'environnement dans les domaines des loisirs et du tourisme (TRANSDANUBE). Le Partenariat avait pour but de contribuer au développement de la région du Danube en mettant à la disposition de ses visiteurs et ses habitants des systèmes de transport efficaces et multimodaux et des services de tourisme durable qui soient sans incidence sur le climat, à faible intensité de carbone et peu polluants. En mars 2017, le Partenariat avait lancé le réseau « Transdanube.Pearls » pour la mobilité durable le long du Danube.

5. Partenariat pour l'emploi dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé

68. Un représentant du PNUE (membre du Partenariat) a rappelé que la deuxième phase du Partenariat du PPE-TSE pour l'emploi dans le secteur des transports respectueux de l'environnement et de la santé était venue à échéance. Elle consistait à collecter des données sur les emplois verts liés au cyclisme.

69. Le secrétariat a fait observer que les États membres souhaitaient continuer d'étudier le potentiel des transports durables en matière de création d'emplois. Il a indiqué que la France avait fourni une contribution financière pour débiter une troisième phase d'étude consacrée aux transports publics, en plus du cyclisme (document informel n° 7).

70. Des représentants de l'Organisation internationale du Travail ont présenté au Comité une proposition concernant la méthode à employer pour la troisième phase.

71. Le Comité a :

a) Remercié les intervenants et s'est félicité du document de réflexion et de la poursuite de l'étude ;

⁵ Voir www.heatwalkingcycling.org.

b) Décidé d'établir un groupe directeur chargé de contribuer à déterminer le domaine d'application de la troisième phase du Partenariat, compte tenu des contraintes de coût et de temps ;

c) Suggéré, par l'intermédiaire de certains de ses membres, que la question de la conduite automatisée soit également examinée, sous réserve de la disponibilité de ressources financières. D'autres membres du Comité ont souligné qu'il importait de conserver un domaine d'application ayant des limites raisonnables, compte tenu des contraintes de temps et des produits du projet pertinents sur le plan politique. Les membres sont convenus que la première réunion du groupe directeur permettrait d'examiner les aspects techniques, financiers et politiques liés à ces questions ;

d) Invité les États membres à se manifester s'ils souhaitaient prendre part au groupe directeur pour la troisième phase de ce partenariat.

72. La représentante de la France a réaffirmé l'intérêt de son pays pour le Partenariat et a invité le groupe directeur à tenir sa première réunion à Paris au début 2018.

73. Les représentants de l'Autriche, de la Fédération de Russie, de la Suisse et du PNUE ont déclaré qu'ils souhaitaient devenir membres du groupe directeur.

74. Le Président a remercié la représentante de la France de son invitation, ainsi que les participants qui s'étaient dit disposés à prendre part à la troisième phase des travaux.

6. Partenariat pour l'intégration des préoccupations relatives aux transports, à la santé et à l'environnement dans les activités d'aménagement du territoire et d'urbanisme

75. Les délégations française et russe ont fait rapport sur le Partenariat pour l'intégration des préoccupations relatives aux transports, à la santé et à l'environnement dans les activités d'aménagement du territoire et d'urbanisme au titre du but prioritaire n° 5 du PPE-TSE.

76. Les représentants des deux pays ont annoncé la signature d'un accord entre l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (France), l'Université technique de Moscou pour la recherche dans les domaines de l'automobile et de la construction des routes (Fédération de Russie) et l'Institut scientifique de recherche sur les transports motorisés (Fédération de Russie). L'un des buts recherchés dans le cadre de l'accord était de créer un cours coopératif de formation sur les transports et l'aménagement du territoire qui pourrait servir pour les besoins de l'Académie du Programme paneuropéen.

77. Les administrateurs du partenariat ont aussi fait rapport sur plusieurs manifestations tenues en Fédération de Russie sur les transport durables et l'aménagement du territoire, dont certaines seraient mises en relation avec les activités de l'Académie du Programme paneuropéen.

78. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Comité d'une proposition visant à établir un manuel sur les bonnes et les meilleures pratiques relatives au but prioritaire 5, qui serait publié à l'occasion de la Réunion de haut niveau de 2019. Le secrétariat a présenté une proposition de publication relative au but prioritaire 5 qui regrouperait des exemples d'intégration entre transports et planification urbaine dans l'ensemble de la région paneuropéenne. Les représentants de l'Arménie, de la Norvège et de la Suisse se sont dits favorables à la réalisation de travaux sur le but prioritaire 5.

79. Le représentant du Kirghizistan a également soutenu les travaux sur le but prioritaire 5 et il a invité le Comité à organiser une activité sur ce thème en Asie centrale.

80. Le secrétariat a aussi invité le Comité à étudier les liens envisageables entre le but prioritaire 5 et les activités menées dans le cadre du Protocole de la CEE relatif à l'évaluation stratégique environnementale et du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. La Fédération de Russie s'est déclarée favorable à ce que des liens soient établis avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

81. Le Comité a :

a) Remercié les représentants de la France et de la Fédération de Russie pour les renseignements actualisés et les propositions de nouvelles activités ;

b) Décidé de fusionner les propositions de la Fédération de Russie et du secrétariat ;

c) Demandé à la Fédération de Russie de faire rapport au Bureau concernant le domaine d'application qu'il était suggéré de donner à l'étude, qui pourrait probablement être examiné à une réunion en février 2018, dans la continuité d'une réunion du Partenariat sur la promotion du cyclisme ;

c) Chargé le Bureau de prendre une décision finale concernant l'étude et la publication, sur la base de la suggestion des membres du Partenariat ;

d) Prié le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser en Asie centrale une activité consacrée à l'objectif 5.

82. La Fédération de Russie s'est portée volontaire pour prendre le rôle de chef de file dans la collecte d'études de cas et de bonnes pratiques aux fins de l'étude et/ou la publication.

D. Académie du Programme paneuropéen

83. Le Comité a confié au Bureau la responsabilité de traiter ce point dans un souci d'économie de temps.

E. Nouveaux outils pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

84. Le Comité a confié au Bureau la responsabilité de traiter ce point dans un souci d'économie de temps.

V. Administration du PPE-TSE

A. Suivi des progrès de la mise en œuvre des buts du PPE-TSE

85. Le Comité directeur a prié le secrétariat de rendre compte des résultats de l'enquête menée chaque année depuis 2011 auprès des États membres. Cette enquête permettait d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre des buts prioritaires du PPE-TSE dans la région. En 2017, le secrétariat avait révisé le questionnaire afin de le rendre plus ciblé.

86. Le secrétariat a présenté les résultats (document informel n° 14) du questionnaire actualisé qui avait été envoyé en août 2017 à tous les États membres de la région de la CEE et de l'OMS/Europe qui disposaient d'au moins un coordonnateur pour le PPE-TSE. Dix-huit États membres avaient retourné un questionnaire rempli.

87. Les principales conclusions dégagées de l'examen des questionnaires portaient sur les éléments suivants :

a) Secteurs chefs de file sur le plan national – L'environnement était le secteur chef de file pour le PPE-TSE, suivi de la santé. Seuls deux États avaient mentionné les transports et un seul, l'infrastructure ;

b) Mesures prises sur le plan national – Les principales actions signalées portaient sur : la coordination entre l'aménagement du territoire et la planification des transports, la réduction du bruit lié aux transports, les efforts en faveur des personnes handicapées et des groupes vulnérables, et l'amélioration des infrastructures de cyclisme ;

c) Questions concernant le PPE-TSE – Les États membres avaient observé : i) que la nature non contraignante du PPE-TSE constituait un frein à sa mise en œuvre à l'échelle nationale ; ii) qu'une coordination accrue, sur le plan national, entre les différents

secteurs améliorerait le degré de mise en œuvre des buts prioritaires du PPE-TSE ; et iii) que le PPE-TSE, pour être viable, avait besoin d'un mécanisme financier ;

d) Recommandations destinées au PPE-TSE – Les États membres avaient relevé que le PPE-TSE devrait : i) renforcer son mécanisme de mise en œuvre et intensifier ses efforts de développement des capacités ; ii) créer un mécanisme d'appui financier et promouvoir l'accès aux solutions de financement internationales ; et iii) réaliser des activités de sensibilisation auprès des autorités nationales afin de renforcer leur motivation.

88. Le Comité a pris note de l'enquête et débattu de ses résultats. Il a estimé que :

a) Le taux de réponse insuffisant à l'enquête s'expliquait par la nature non contraignante du PPE-TSE ;

b) Le PPE-TSE devrait mettre davantage l'accent sur le renforcement de la coopération entre les trois secteurs ;

c) Le secteur des transports devrait s'approprier davantage le PPE-TSE et ses buts prioritaires.

89. Le Comité s'est également demandé s'il serait indiqué de diffuser les résultats de l'enquête auprès des ministères pertinents des États membres à des fins d'information.

90. Le Comité a décidé de continuer d'envoyer des questionnaires et prié le secrétariat de rendre compte de leurs résultats à la prochaine réunion du Comité.

B. Stratégie de communication

91. Le secrétariat a présenté le Mécanisme révisé d'échange d'informations et le nouveau site Web du PPE-TSE.

92. Le Comité a accueilli avec satisfaction ces deux instruments et il s'est félicité de la possibilité que l'Académie du Programme paneuropéen ait une place sur le nouveau site Web. Il a aussi chargé le Bureau d'examiner le document informel concernant la stratégie de communication.

C. Programme de travail du PPE-TSE pour la période 2017-2018

93. Le secrétariat a présenté un programme de travail détaillé pour le PPE-TSE, comprenant les activités réalisées en 2017 et les travaux prévus en 2018 (ECE/AC.21/SC/2017/4-EUPCR1612201/4.1/SC15/4). Le Président a invité le Comité à examiner et adopter le programme de travail.

94. Le Comité a passé en revue les activités réalisées en 2017 et adopté son programme de travail pour 2018. Il a prié le secrétariat d'établir un programme de travail analogue pour la période 2018-2019. Le Comité a aussi prié le secrétariat d'établir l'ordre du jour, le rapport et jusqu'à cinq documents de base, y compris un document de réflexion pour le colloque du PPE-TSE, à l'occasion de sa seizième session.

D. Questions financières

95. Le secrétariat a informé le Comité directeur du montant et de la destination des fonds extrabudgétaires alloués à la CEE et à l'OMS/Europe en 2016 et 2017 (ECE/AC.21/SC/2017/5-EUPCR1612201/4.1/SC15/5). Le secrétariat a aussi précisé que :

a) Les données issues de l'OMS devaient être actualisées. Au moment où il avait soumis officiellement le document, le secrétariat n'avait pas encore reçu les dernières contributions de la France (10 000 euros), la Norvège (300 000 couronnes norvégiennes) et la Serbie (5 000 euros) ;

b) Le document officiel ne faisait pas figurer les importantes contributions en nature octroyées par les États membres à la mise en œuvre du programme de travail, ces

contributions pouvant difficilement être exprimées en termes monétaires. Le secrétariat a exprimé sa gratitude aux États membres pour leurs contributions ;

c) Les ressources humaines du secrétariat étaient étirées au maximum et la charge de travail augmentait en raison de la préparation de la Réunion de haut niveau. Le Comité a demandé à ses membres de prendre cette situation en considération lorsqu'ils appréciaient leur capacité à fournir des contributions financières ou en nature, tout particulièrement en vue du renforcement des ressources humaines dont disposait le secrétariat pour préparer la Réunion de haut niveau en 2019 et les activités de suivi à venir.

96. Le Président a appelé les États membres à fournir des ressources adéquates au PPE-TSE afin de financer les travaux arrêtés dans les décisions du Comité.

97. Le Comité a remercié le secrétariat pour son rapport et il a demandé qu'un rapport analogue soit établi pour la prochaine réunion du Comité.

E. Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux

98. Le Comité a confié au Bureau la responsabilité de traiter ce point.

VI. Questions diverses

99. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

VII. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des réunions du Bureau

100. Le Comité directeur a décidé que sa seizième session, y compris le colloque 2018 du PPE-TSE, se tiendrait au siège de l'OMS, à Genève, du 12 au 14 décembre 2018.

101. Aux fins des discussions concernant l'établissement des documents de la cinquième Réunion de haut niveau et des négociations y relatives, le Comité a décidé de prolonger la durée de sa session de 2018 et a prié le secrétariat :

a) De faire débiter la session par le colloque 2018 du PPE-TSE le matin du 12 décembre, suivi de la réunion du Comité, qui commencerait l'après-midi de la même journée pour se terminer à la fin de la matinée du 14 décembre. Le Bureau élargi se réunirait l'après-midi du 14 décembre 2018 ;

b) D'organiser des réunions du Bureau à participation non limitée, en tant que réunions du Bureau élargi, jusqu'à la tenue de la Réunion de haut niveau.

102. Le Comité a aussi décidé que la prochaine réunion du Bureau élargi se tiendrait en juillet 2018 (date et lieu à préciser). Le Bureau élargi se réunirait de nouveau et pourrait également tenir des réunions virtuelles si cela s'avérait nécessaire aux fins des préparatifs de la Réunion de haut niveau.

103. Le Comité directeur a prié le secrétariat d'établir, en concertation avec le Bureau, un rapport sur sa quinzième session.

Annexe

Rapport sur la trente-deuxième réunion du Bureau

I. Participation et questions d'organisation

1. La trente-deuxième réunion du Bureau du Comité directeur du PPE-TSE s'est tenue le 8 novembre 2017 au Palais des Nations, à Genève. Le Président du Comité directeur du PPE-TSE en était le président et les deux Vice-Présidents du Comité, les coprésidents. Les membres du Bureau ci-après ont participé à la réunion : M^{me} Vigdis Ronning (Norvège), M^{me} Biljana Filipovic (Serbie), M. Mihail Kochubovski (ex-République yougoslave de Macédoine) et M. Matthias Rinderknecht (Suisse). Des représentants du Bélarus et de Malte, ainsi qu'un autre représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine, ont également participé.
2. Le secrétariat commun était représenté par des membres des Divisions de l'environnement et des transports durables de la CEE, ainsi que de l'OMS/Europe.

II. Discussions initiales sur les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau

3. Le Bureau a poursuivi ses discussions concernant les préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau, à savoir, notamment :
 - a) Les modalités et le calendrier de l'établissement du document final de la Réunion et, en particulier, de la déclaration. L'une des options consistait à créer un groupe rédactionnel composé de membres du Bureau et de représentants d'autres États membres intéressés ;
 - b) Les thèmes de la Réunion qui pourraient stimuler la participation de représentants de haut niveau, ainsi qu'un slogan pour celle-ci. L'un des éléments examinés était la possibilité d'introduire un document juridiquement contraignant concernant le PPE-TSE.
4. Le Bureau a en outre décidé que :
 - a) Les États membres devraient s'entendre sur une version synthétique, et donc plus courte, du plan directeur paneuropéen de promotion du cyclisme, qui serait établie dans le cadre du Partenariat correspondant ;
 - b) Les administrateurs des partenariats devraient être contactés et invités à contribuer au contenu de la déclaration en vue de la Réunion de haut niveau.
5. Le Bureau a chargé le secrétariat d'établir un calendrier concernant :
 - a) La finalisation du plan directeur ;
 - b) L'établissement du projet de déclaration ;
 - c) La proposition par le Comité directeur des thèmes de la Réunion de haut niveau.
6. Le secrétariat a aussi été prié d'établir une liste des éléments qui pourraient être intégrés au projet de déclaration.

III. Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

A. Partenariats du PPE-TSE

Partenariat sur l'écoconduite

7. Le représentant de l'Autriche a informé le Comité des dernières évolutions dans le cadre du Partenariat du PPE-TSE sur l'écoconduite (document informel n° 6), notamment la mise au point de cours d'écoconduite de véhicules électriques.

8. Le Partenariat comptait présenter les « lignes directrices du PPE-TSE en matière d'écoconduite » pour adoption à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement. Ces lignes directrices étaient en cours d'élaboration et elles comprendraient des éléments concernant un mécanisme de certification pour les instructeurs, un programme de formation pour les écoles de conduite et des formations pour les entreprises et les chauffeurs du secteur privé. Elles comprendraient également des éléments destinés aux conducteurs de trains.

9. En outre, il était prévu d'organiser à Vienne en 2018 un atelier dans le cadre du Partenariat, à l'occasion duquel les lignes directrices pourraient être finalisées.

10. Le représentant de la Suisse a informé le Bureau que des renseignements concernant les bonnes pratiques en vigueur dans son pays en matière d'écoconduite seraient communiqués au Partenariat.

11. Le Bureau a :

- a) Remercié le représentant de l'Autriche pour son rapport ;
- b) Salué la proposition de la Suisse de fournir au Partenariat des renseignements complémentaires susceptibles d'alimenter les lignes directrices en cours d'élaboration ;
- c) Invité les autres États membres à prendre contact avec le secrétariat s'ils souhaitaient contribuer aux lignes directrices ou participer à l'atelier à Vienne ;
- d) Pris en considération la nécessité d'étudier plus en profondeur la question de la visibilité du PPE-TSE dans le cadre des formations à l'écoconduite, et notamment la possibilité de délivrer un certificat visé par le Programme paneuropéen, tout en tenant dûment compte des considérations juridiques liées à l'utilisation du logo du PPE-TSE.

B. Académie du Programme paneuropéen

12. Le Président a rappelé qu'à la quatrième Réunion de haut niveau, les États membres avaient institué l'Académie du Programme paneuropéen. Celle-ci devait servir de plateforme de renforcement des capacités en vue de l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement, ainsi que de l'aménagement du territoire, tout en facilitant l'acquisition de connaissances nouvelles.

13. Le secrétariat a rendu compte des activités de l'Académie du Programme paneuropéen et présenté un plan de travail pour 2018 (document informel n° 11). Celui-ci comprenait un certain nombre de manifestations et d'actions dont la Fédération de Russie avait rendu compte au Comité au titre du Partenariat sur l'objectif 5 et dont le secrétariat avait rendu compte au titre du Partenariat pour l'évaluation économique des effets sanitaires.

14. Le secrétariat a aussi signalé que le projet d'université d'été du PPE-TSE n'avait pu aboutir en raison du manque de ressources financières et humaines.

15. Le Comité directeur a :

- a) Remercié le secrétariat pour son rapport ;
- b) Adopté le plan de travail de l'Académie.

C. Nouveaux outils aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

16. Le secrétariat a communiqué des renseignements à jour sur l'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (outil ForFITS), dont les résultats préliminaires de l'étude consacrée à cet outil pour la ville de Mannheim, dans le cadre de la course de relais organisée par le PPE-TSE. Il a souligné que pour devenir plus facile à utiliser, le système nécessitait davantage de ressources. Le Bureau a accueilli l'exposé avec satisfaction et invité le Comité à fournir un appui renforcé à la mise au point de l'outil, compte tenu du rôle que jouait cet outil dans la réalisation d'objectifs hautement prioritaires relevant de l'atténuation des changements climatiques ainsi que du potentiel d'amélioration considérable qu'il avait pour le secteur des transports.

17. Le secrétariat a présenté les grandes lignes d'une publication concernant les liens entre le Programme 2030 et le PPE-TSE. Le Bureau a pris note de cette publication avec satisfaction. Il est, en outre, convenu de donner ses impressions quant à la version finale du document et de communiquer au secrétariat des exemples spécifiques issus des pays représentés au sein du Bureau.

IV. Administration du PPE-TSE

Stratégie de communication

18. Le secrétariat a présenté un résumé des publications en cours de préparation, comme mentionné pendant les réunions du Comité directeur et du Bureau.

19. Il a présenté une liste de possibilités de communication dont le PPE-TSE pourrait se saisir en 2018 (document informel n° 16) pour mettre en valeur ses activités et ses outils à l'échelle internationale.

V. Renforcement des synergies avec les autres organisations et mécanismes internationaux

20. Le secrétariat a informé le Bureau des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017) ainsi que des mentions spécifiques faites au sujet du PPE-TSE dans les documents finals. Celui-ci y était décrit comme l'un des instruments dont les États membres pourraient se servir pour mettre en œuvre la Déclaration ministérielle d'Ostrava. En outre, le Président du PPE-TSE avait été invité à faire partie de l'Équipe spéciale du Processus européen Environnement et santé.

21. Le Bureau a aussi reçu un compte rendu de la manifestation parallèle du PPE-TSE tenue le 14 juin 2017, en marge de la Conférence ministérielle.

22. Le Président a invité le Bureau à collaborer plus étroitement avec le Forum international des transports, compte tenu des projets techniques appuyés par celui-ci.

23. La membre du Bureau représentant la Serbie a informé le Bureau que son pays participerait à la Conférence ministérielle sur l'environnement et les changements climatiques pour la région des Balkans occidentaux (Bonn, Allemagne, 17 novembre 2017), organisée par le Conseil de coopération régionale en marge de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a suggéré que le PPE-TSE pourrait être mentionné dans la déclaration faite par la Serbie à la Conférence ministérielle.

VI. Prochaine réunion du Bureau

24. Le Bureau a décidé que sa trente-troisième réunion se tiendrait en juillet 2018. Les dates et le lieu de la réunion seraient examinés plus avant.